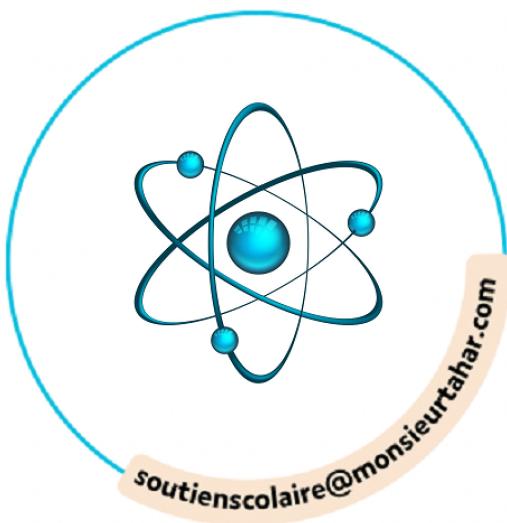


SES



CHAPITRE 5



Intégration européenne et croissance économique

En bref

Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'intégration européenne apparaît comme un moyen pour assurer une paix durable en Europe. Cette intégration est d'abord économique afin de favoriser la croissance.

I Les étapes de l'intégration européenne

1 De l'union douanière au marché unique

- Pour mettre fin aux conflits qui ont marqué le xx^e siècle et installer la paix sur le continent européen, des responsables politiques, les «Pères fondateurs» de l'Europe, décident de renforcer la **coopération** entre les différents États. En 1951, le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) pose les bases de l'**intégration européenne** qui se poursuit en 1957 avec la signature des traités de Rome favorisant l'intégration économique européenne. L'intégration politique demeure limitée.
- L'un des traités de Rome institue la **Communauté économique européenne** (CEE) qui comprend une union douanière et un marché commun.
- L'union douanière supprime toute entrave à la **circulation des biens** au sein de la CEE. Elle est effective à partir du 1^{er} juillet 1968.
- Le marché commun, ou marché unique, prévoit la libre circulation des biens, mais également des services, des capitaux et des personnes. L'Acte unique européen, en 1986, instaure définitivement le **marché unique** à partir de 1993.



MOT CLÉ

L'intégration européenne est un processus entraînant une cohésion économique et politique de plus en plus forte entre les pays européens.

2 La mise en place de la zone euro

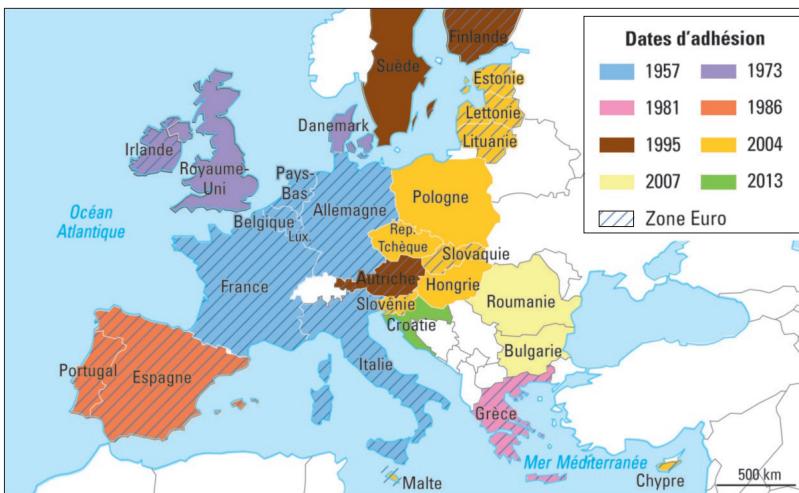
- L'adoption d'une **monnaie unique** par l'Union européenne s'impose au sein de ce marché unique. En 1988, un comité est chargé de fixer les étapes du passage à une Union économique et monétaire (UEM).
- Une **convergence économique** des pays adoptant la monnaie unique est alors nécessaire. Les pays souhaitant adhérer à la zone euro devront répondre aux conditions imposées par le comité. La décision de créer une monnaie unique est prise lors du traité de Maastricht en 1992.
- La **zone euro** est effective depuis 1999 et regroupe tous les pays de l'Union européenne qui ont adopté la monnaie unique, l'euro, émise par la Banque centrale européenne. Le Royaume-Uni (avant sa sortie de l'UE en 2020), le Danemark et la Suède, membres de l'Union européenne, ont refusé d'une manière définitive d'en faire partie.

II Les effets du marché unique sur la croissance

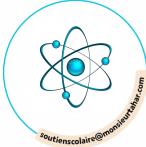
- Le marché unique permet la constitution d'un **marché plus vaste** que le marché national. L'ouverture aux entreprises européennes de l'ensemble des marchés nationaux accroît leurs débouchés favorisant ainsi l'augmentation de la production et donc la croissance économique.
 - **L'accroissement** de la production permet de réaliser des économies d'échelle . Le coût unitaire de production baisse du fait de l'augmentation de la production. La baisse des coûts de production entraîne une baisse des prix permettant ainsi une hausse du pouvoir d'achat des agents économiques. La consommation et la croissance de la production sont alors stimulées.
 - La baisse des coûts de production liée au marché unique permet d'améliorer la **compétitivité-prix** des entreprises européennes. Ainsi, celles-ci peuvent accroître leurs exportations vers les marchés hors de l'Union européenne.
 - La concurrence entre les entreprises au sein du marché unique incite les entreprises à **innover** dans leurs produits, mais aussi dans leur organisation productive impliquant des gains de productivité. Ces innovations profitent aux consommateurs et accélèrent la croissance économique.

zoom

La construction européenne et la zone euro



- Après plusieurs **élargissements**, l'Union européenne est composée en 2013 de 28 pays dont 19 ont adopté l'euro.
 - En juin 2016, le Royaume-Uni décide de quitter l'Union européenne. Le **Brexit** est effectif depuis le 31 janvier 2020. Depuis l'UE regroupe 27 pays.



La politique européenne de la concurrence

En bref

Au sein de l'Union européenne, la politique de la concurrence est devenue indissociable du marché unique. Cependant, cette politique connaît des limites.

I Les caractéristiques

1 Les objectifs

- La **politique de la concurrence** est définie comme l'ensemble des institutions et réglementations garantissant les principes concurrentiels. Elle représente un moyen de protéger la libre concurrence et de réguler le marché.
- La politique de la concurrence doit assurer une concurrence, **libre, loyale** et **non faussée**. Elle est tenue, en principe, d'améliorer la compétitivité des entreprises en les incitant à innover et de favoriser la consommation par une baisse des prix et une plus grande qualité des produits.

2 Les modalités

- La politique de la concurrence est une **compétence exclusive** de l'Union européenne et sa mise en œuvre est de la responsabilité de la Commission européenne. Au niveau national, des organismes sont chargés de l'application de cette politique (en France, l'Autorité de la concurrence).

- La politique de la concurrence définit des **règles** concernant les entreprises. Elle interdit aux entreprises de s'entendre sur les prix ou les quantités produites. Les entreprises ne doivent pas **abuser d'une position dominante** sur le marché. Enfin, la Commission européenne contrôle les opérations de concentration afin d'empêcher les pratiques anticoncurrentielles.

- La politique de la concurrence concerne également les **interventions publiques**. Les aides de l'État sont interdites lorsqu'elles risquent de fausser la concurrence. De plus, elle remet en cause les monopoles publics en les ouvrant à la concurrence.



MOT CLÉ

L'abus de position dominante consiste, pour une entreprise, à profiter de sa position de «leader» sur le marché, en empêchant l'arrivée de nouvelles entreprises sur un marché lié par exemple.

II Les limites

1 L'absence de «champions européens»

- La politique de la concurrence est jugée trop **restrictive**. Elle contrôle les concentrations et refuse certaines d'entre elles () et empêche la constitution de «champions européens», c'est-à-dire d'entreprises suffisamment importantes pour faire face à la concurrence internationale.



- L'interdiction des **aides publiques** aux entreprises est également critiquée et vue comme un handicap (tous les pays hors de l'Union européenne, notamment la Chine et les États-Unis, soutiennent leurs entreprises).

2 | La remise en cause des services publics

- L'Union européenne a remis en cause les **monopoles publics** jugés inefficaces. La politique de la concurrence a incité la Commission européenne à redéfinir la notion de **service public**. Elle distingue les services d'intérêt économique général (SIEG) qui doivent être soumis à la concurrence, des services d'intérêt général (Santé, Éducation, Défense) qui peuvent échapper au marché et donner lieu à l'intervention de l'État.
- L'ouverture de certains services publics peut avoir des effets économiques, sur l'emploi par exemple, mais surtout sur la **cohésion sociale**. Mais la recherche de l'efficacité et de coûts moins élevés amène les services publics traditionnels à réduire leurs coûts et leur présence sur le territoire national (fermetures de bureaux de poste par exemple).

MOT CLÉ
Un **monopole public** est une entreprise gérée par l'État ou une collectivité locale qui est le seul offreur sur un marché : par exemple, la SNCF avant l'ouverture à la concurrence imposée par l'Union européenne.

zoom

L'échec de la fusion entre Alstom et Siemens



- En septembre 2017, Alstom et Siemens annoncent la **fusion** de leurs activités ferroviaires. Leur objectif est de devenir le deuxième fabricant mondial de trains, métros, tramways et de pouvoir soutenir la concurrence du premier groupe mondial, l'entreprise chinoise CRRC.
- En février 2019, la Commission européenne **rejette** ce projet de fusion qui porterait atteinte à la concurrence sur les marchés des systèmes de signalisation et des trains à très grande vitesse (TGV), entraînant également une hausse des prix pour les clients et une baisse de l'innovation.



La politique économique conjoncturelle

En bref

Pour agir sur l'activité économique, les pouvoirs publics mettent en œuvre une politique économique conjoncturelle. Celle-ci repose sur deux instruments principaux : la politique monétaire et la politique budgétaire.

1 La politique monétaire

1] Les principes de la politique monétaire

- La **politique monétaire** désigne l'ensemble des moyens mis en œuvre pour contrôler l'offre de monnaie → **PROGRAMME DE 1^{re}**. Cette politique est menée en France par la Banque centrale qui peut être indépendante du pouvoir politique, et dans la zone euro, par la Banque centrale européenne (BCE).
- Aujourd'hui, les principaux **instruments** de la politique monétaire sont les taux d'intérêt et le montant des réserves obligatoires. La Banque centrale agit sur la création monétaire des banques en fixant un taux d'intérêt pour le refinancement des banques (taux d'intérêt directeur). Elle intervient également sur le marché monétaire (*open market*), comme c'est le cas pour la BCE.
- Les **réserves obligatoires** recouvrent la quantité de monnaie que chaque banque doit obligatoirement déposer sur un compte à la Banque centrale. Celle-ci détermine un taux de réserve obligatoire mesuré par la quantité de monnaie en réserve relative à la quantité de monnaie scripturale créée par les banques.

2] Les effets de la politique monétaire

- La politique monétaire est un instrument pour agir sur la conjoncture économique. Traditionnellement, elle agit pour réduire l'**inflation**. Cependant, dans une optique défendue par les économistes keynésiens, la politique monétaire peut permettre de relancer l'activité économique.
- Une variation des **taux d'intérêt** a des effets sur la demande de crédits et donc sur la demande de monnaie. Ainsi, une hausse du **taux directeur** accroît le coût du crédit et limite la création monétaire (et inversement pour une baisse du taux directeur). La hausse du taux de réserves obligatoires produit les mêmes conséquences.
- Cependant, une politique monétaire destinée à limiter l'inflation, comme celle menée par la BCE, peut avoir des **effets négatifs** sur la croissance économique et l'emploi. Le coût plus élevé du crédit freine la croissance de l'investissement ainsi que celle de la consommation.

MOT CLÉ

Le **taux directeur** désigne le taux d'intérêt fixé par la Banque centrale. Il influence les taux d'intérêt des banques.

II La politique budgétaire

1 Le budget de l'État

- La politique budgétaire consiste, pour les pouvoirs publics, à utiliser le budget de l'État pour agir sur la conjoncture économique. Les ressources du budget dépendent de la **politique fiscale** : taux d'imposition, création ou suppression d'impôts. Les dépenses publiques recouvrent les dépenses de l'État et des administrations publiques ainsi que celles des organismes de Sécurité sociale.
- Un solde budgétaire (différence entre les recettes et les dépenses publiques) négatif est le signe d'un **déficit public**. L'action sur le déficit peut être un instrument essentiel de la politique budgétaire.

2 Le rôle de la politique budgétaire

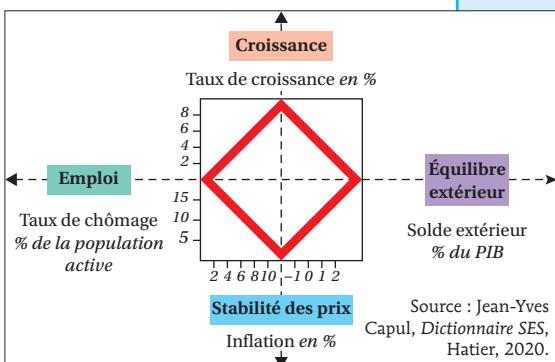
- La politique budgétaire peut être utilisée dans le cadre d'une **politique de relance**. Une hausse des dépenses publiques et/ou une baisse du taux d'imposition a des effets positifs sur la demande globale sur le marché. Cependant, dans la zone euro, cette politique connaît des limites du fait du Pacte de stabilité et de croissance → **FICHE 23** car elle a pour effet d'augmenter l'endettement des pays. Le remboursement de cet endettement prend une part de plus en plus importante dans les dépenses publiques.
- La hausse des dépenses publiques peut entraîner une accélération de l'inflation et un déficit extérieur élevé. Dès lors, la baisse des dépenses et la réduction de l'endettement public deviennent prioritaires pour limiter l'inflation (**politique de rigueur**).

zoOm

Le carré magique de Kaldor

- Le carré magique est une représentation graphique élaborée par l'économiste anglais Nicholas Kaldor (1908-1986). Il présente les quatre **principaux objectifs** d'une politique économique conjoncturelle.

- Chaque sommet correspond à un objectif : croissance élevée, stabilité des prix, plein emploi, équilibre des échanges extérieurs. Le carré représenté en rouge correspond à une **situation optimale**.



Spécificités et défauts de coordination des politiques économiques de l'UE

En bref

Les spécificités de la politique économique au sein de l'Union européenne nécessitent une coordination des politiques conjoncturelles. Cette coordination est difficile à mettre en œuvre malgré le Pacte de stabilité et de croissance.

I

Les caractéristiques de la politique économique de l'UE

1 Une politique monétaire européenne unique mais...

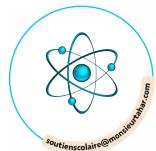
- Pour les 19 pays ayant adopté l'euro comme monnaie unique, la politique monétaire est **unique** et elle est mise en œuvre par la **Banque centrale européenne** (BCE). Les Banques centrales nationales mettent en application les décisions de la BCE.
- Les statuts de la BCE stipulent que son objectif principal est la **stabilité des prix**, c'est-à-dire un niveau d'inflation avoisinant les 2 %. Pour atteindre cet objectif, la BCE fixe les taux d'intérêt directeurs auxquels les banques se refinancent auprès de la BCE. Ces taux d'intérêt s'appliquent à tous les pays de la zone euro quelle que soit la situation de leur conjoncture économique.

MOT CLÉ

La **Banque centrale européenne** est indépendante du pouvoir politique car aucun gouvernement ne peut lui imposer ses décisions.

2 ... des politiques budgétaires nationales et un faible budget européen

- La politique budgétaire reste sous la responsabilité de chaque État de l'UE. Pour coordonner les politiques budgétaires **nationales** et éviter l'apparition de déficits excessifs, les pays de la zone euro ont adopté, en 1997, un Pacte de stabilité et de croissance (PSC).
- Le PSC oblige les pays de la zone euro à avoir un déficit public inférieur à 3 % du PIB et un taux d'endettement public inférieur à 60 % du PIB. Si un pays dépasse les **limites** imposées par le PSC, la Commission européenne doit, en principe, engager une procédure pour déficit excessif.
- La **faiblesse** du budget européen empêche toute politique de relance économique en cas de nécessité. En effet, son budget ne représente que 1 % du PIB des pays de l'Union européenne. Il est principalement utilisé pour la Politique agricole commune (PAC) et la Politique de cohésion.



II Les difficultés de la politique économique de l'UE

1 Une politique monétaire aux impacts différents

- Une politique monétaire commune peut avoir des **conséquences différentes** sur la croissance économique selon les pays de la zone euro. Si le taux d'inflation moyen au sein de la zone euro est trop élevé, la BCE peut augmenter ses taux d'intérêt, provoquant ainsi un ralentissement de la croissance dans les pays où elle est déjà faible.
- Ainsi, dans les années 2000, l'Espagne avait un taux de croissance et une inflation élevés alors que l'Allemagne et la France avaient une croissance faible. Des taux d'intérêt trop hauts freinaient la croissance des pays les moins dynamiques ; trop bas, ils favorisaient l'inflation déjà élevée des pays à croissance forte.

2 Le défaut de coordination des politiques conjoncturelles

- Malgré le PSC, les pays de l'UEM sont impactés différemment par les **chocs asymétriques**. La crise des subprimes, par exemple, a touché inégalement les pays de l'UE : forte augmentation du taux de chômage dans certains pays (plus 15 points en Grèce et en Espagne), baisse de ce taux en Allemagne (moins 3 points environ).
- L'**absence de solidarité** et de coordination des politiques conjoncturelles ne permet pas de relancer l'activité économique d'un pays européen frappé par une crise. Les pays de la zone euro ont contraint la Grèce dans les années 2010 à une politique de baisse drastique des dépenses publiques en contradiction avec la politique monétaire menée par la BCE, accentuant ainsi le chômage et la pauvreté.
- Afin d'éviter que les politiques de rigueur ne remettent en cause l'Union économique et monétaire, la création d'un fonds de solidarité financière (le **Mécanisme européen de stabilité**, MES) constitue une avancée dans la solidarité.



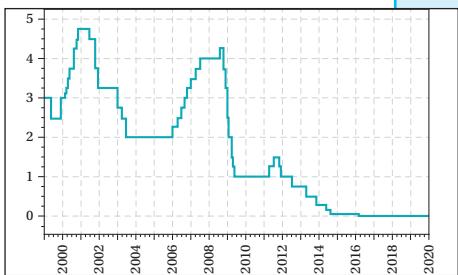
MOT CLÉ

Un **choc asymétrique** est un choc économique qui ne touche qu'un seul pays ou dont l'effet diffère selon les pays : taux d'inflation ou de chômage plus élevés par exemple.

zoOm

L'évolution du taux directeur de la BCE depuis 2008

- Une politique monétaire **accommodante** (conventionnelle) consiste à augmenter la masse monétaire et à fixer des taux d'intérêt faibles afin d'augmenter le crédit pour relancer la consommation et l'investissement.
- Lors de la crise financière de 2008, l'absence de coordination des politiques budgétaires au sein de la zone euro a incité la BCE à **baisser le taux directeur**.



Source : Global-rates.com